

# Conseil Municipal du lundi 28 septembre 2020 - 20h30

## Compte rendu

L'An deux mil vingt, le vingt huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur Serge COLLET, Maire.

Etaient présents : Mme ROUAULT Delphine, M. POLLET Noël, Mme GAUTIER Magali, M. PASQUIER Guillaume, Mme BOUILLEROT Céline, M. PIEDERRIERE Olivier, Mme LEMOINE Céline, Mme HUET Audrey, M. PESTEL Sylvain, Mme CREPEL Cécile, M. Hervé TOSTIVINT, M. Christophe ALLÉE.

Absents excusés : M. LEVREL Didier a donné pouvoir à M. COLLET Serge, Mme MACÉ Monique a donné pouvoir à M. ALLÉE Christophe, M. DEMAY Sébastien, Mme CREPEL Laurine, M. HEUZÉ Fabien,

Absente : Mme JOSSE Delphine,

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 13 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 21/09/2020

Secrétaire : Guillaume PASQUIER

### OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne M. Guillaume PASQUIER en tant que secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 7 septembre 2020

Intervention de M. JAFFRES, Bureau Atelier d'Ys : Présentation du Plan Local d'Urbanisme

1. Orgue classé de l'église : Projet de restauration
2. Restauration de l'orgue : Attribution de la mission de Maîtrise d'œuvre
3. Maison de santé : Projet à définir
4. Maison de santé : Dossier de demande de subvention
5. Assainissement collectif : Compte d'encaissement de la redevance
6. Classement d'une parcelle du domaine privé dans le domaine public
7. Demande de remboursement sur location de la salle des fêtes
8. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 46/09.06.2020
9. Questions diverses

### **Lecture et approbation du PV de la séance du 7 septembre 2020**

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance.

Le procès verbal de la séance du 7 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

### **Orgue classé de l'église : projet de restauration et demande de subvention (DEL 2020-75)**

Monsieur le Maire rappelle qu'en octobre 2019, Monsieur Semenoux, Technicien conseil agréé pour les orgues, a remis à la commune une étude préalable à la restauration de l'orgue de l'église de Médréac qui est classé au titre des monuments historiques. Dans les conclusions de cette étude, il est proposé de restaurer entièrement l'orgue et de le déplacer dans le bas-côté nord de l'église. Le montant prévisionnel de la Maîtrise d'œuvre est estimé à 20 000€, le montant prévisionnel de la restauration s'élève à 140 400€ HT. Des devis pour les travaux connexes nécessaires au fonctionnement de l'orgue (maçonnerie et électricité) sont en cours de demande.

Monsieur le Maire présente l'étude et le budget prévisionnel de la restauration.

A l'issue de la présentation, Monsieur le Maire propose de lancer le projet de restauration de l'orgue conformément à l'étude réalisée par Monsieur Semenoux et de solliciter dès maintenant l'appui financier de l'état dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la DRAC pour financer ce projet.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux sur l'orgue	140 400.00 €	Subvention de la DRAC : 40 %	66 960.00 €
Maîtrise d'œuvre	20 000.00 €		
Devis électricité+maçonnerie	7 000.00 €	Subvention DSIL : 40%	66 960.00 €
		Auto financement	33 480.00 €
<b>Total</b>	<b>167 400.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>167 400.00€</b>

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** de lancer l'opération de rénovation de l'orgue classé de l'église communale ;

**APPROUVE** le plan de financement proposé ;

**SOLLICITE** une aide financière de la DRAC ;

**SOLLICITE** une aide financière DSIL ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ces décisions

#### **Restauration de l'orgue : Attribution de la mission de Maîtrise d'œuvre (DEL 2020-76)**

Vu l'appel d'offre lancé à cinq techniciens conseil en date du 11 septembre 2020 ;

Vu le courrier réponse mail de Mr Christian Lutz en date du 15/09/2020 informant qu'il était dans l'incapacité de répondre dans de bonnes conditions du fait de son éloignement géographique et d'un calendrier chargé ;

Vu le courrier réponse mail de Mr Eric Brottier en date du 25/09/2020 informant qu'il était dans l'incapacité de répondre dans de bonnes conditions du fait de son éloignement géographique et d'un calendrier chargé ;

Vu l'offre de Mr Thierry Semenoux d'un montant de rémunération forfaitaire de 12 930.84€HT soit 15 517.01€ TTC qui correspond à 9.21 % du montant prévisible des travaux.

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'orgue de Médréac.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** de retenir l'offre proposée par Monsieur Thierry SEMENOUX, pour un forfait de rémunération de 12 930.84€HT pour une enveloppe prévisionnelle des travaux de 140 400.00€ HT.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision.

#### **Maison de santé : Projet à définir (DEL 2020-77)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Médréac a fait l'acquisition, en 2020, de la maison de santé située « Rue de Chateaubriand » qui est actuellement occupée par un médecin et des professionnels de soins pluridisciplinaires. Cette acquisition s'est révélée nécessaire avant le départ à la retraite du médecin actuellement en activité afin de se donner les moyens de maintenir une offre de soins à proximité de la population et de favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé.

Cette structure nécessite des travaux de rénovation et de remise aux normes, Monsieur le Maire précise qu'une réflexion est portée par le conseil municipal sur ce dossier et présente donc les 3 scénarios possibles :

- Rénovation et extension de la maison de santé actuelle
- Construction d'une nouvelle maison de santé
- Construction d'une nouvelle maison de santé par un constructeur et promoteur immobilier (OFFICE SANTÉ)

A l'issue de la présentation des 3 scénarios, le conseil municipal, après réflexion, souhaite plutôt lancer des travaux de rénovation sans extension de la maison de santé existante pour un montant estimé par l'architecte conseil à 90 000.00€. Ces travaux porteront sur l'isolation, l'insonorisation, la ventilation, l'amélioration de l'accessibilité, l'aménagement intérieur favorisant l'accueil du public et les modalités de circulation, la signalétique et l'aménagement du parking existant.

Le plan de financement prévisionnel de l'acquisition et des travaux de rénovation est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Acquisition de l'immeuble	264 000.00€	Subvention Contrat Départemental de Territoire : 16.95%	60 000.00 €
Travaux de rénovation	90 000.00€	Subvention Conseil Départemental « Appel à projet Dynamisation centre bourg » : 20 %	70 800.00 €
		Fonds de concours (sollicitation en cours)	
		Auto financement	223 200.00 €
<b>Total</b>	<b>354 000.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>354 000.00 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (12 pour et 4 abstentions) :

**DECIDE** de ne pas réaliser les travaux d'extension mais de lancer des travaux de rénovation sur la maison de santé actuelle à savoir : des travaux d'isolation, d'insonorisation, de ventilation, l'amélioration de l'accessibilité, d'aménagement intérieur favorisant l'accueil du public et les modalités de circulation, de signalétique et d'aménagement du parking existant

**APPROUVE** le plan de financement proposé ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter des aides financières ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision.

#### Maison de santé : Dossier de demande de subvention (DEL 2020-78)

Monsieur le Maire indique que l'acquisition et le projet de rénovation de la maison de santé sont éligibles à l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'appel à projet « Dynamisation des centres bourgs » comprenant le développement de l'offre de services au public.

Le plan de financement prévisionnel de l'acquisition et des travaux de rénovation est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Acquisition de l'immeuble	264 000.00€	Subvention Contrat Départemental de Territoire : 16.95%	60 000.00 €
Travaux de rénovation	90 000.00€	Subvention Conseil Départemental « Appel à projet Dynamisation centre bourg » : 20 %	70 800.00 €
		Fonds de concours (sollicitation en cours)	
		Auto financement	223 200.00 €
<b>Total</b>	<b>354 000.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>354 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de solliciter une subvention du conseil départemental au titre de l'appel à projet « Dynamisation des centres bourgs » comprenant le développement de l'offre de services au public pour l'acquisition d'un montant de 264 000.00€ et pour les travaux de rénovation estimés à 90 000.00€ soit un total de 354 000.00€.

**CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter des aides financières auprès de différents partenaires ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision.

#### Assainissement collectif : Compte d'encaissement de la redevance (DEL 2020-79)

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents du compte d'encaissement de la redevance assainissement de l'année 2019 de VEOLIA EAU :

	Recettes	Débits
Primes fixes du 01/02/2019 au 31/01/2020	13 388.09€	
Consommations (2.60 %)	72 657.40 €	
Non valeurs		1 650.28 €
Rémunération de l'exploitant		1 435.07 €
Total	<b>86 045.49 €</b>	<b>3 085.35 €</b>
<b>SOLDE</b>	<b>82 960.14 €</b>	

Le montant de la redevance 2019 dû à la commune s'élève donc à 82 960.14 €.

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'approuver ce compte de redevance.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le compte d'encaissement de la redevance d'assainissement 2019.

#### Classement d'une parcelle du domaine privé dans le domaine public (DEL 2020-80)

Monsieur le Maire indique qu'un acte d'acquisition à titre gracieux d'une parcelle cadastrée section E n° 714 d'une surface de 60m<sup>2</sup>, située au lieudit Launay Robert, a été signé le 19 février 2020.

S'agissant de l'acquisition d'une partie d'une parcelle privée destinée à l'usage de voie publique, il convient de procéder au classement de cette portion de terrain dans le domaine public communal.

L'article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies. En l'espèce, le classement de cette voie n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation. Il est donc proposé au conseil municipal de prononcer le classement dans la voirie communale de la parcelle cadastrée section E n° 714

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** que la parcelle cadastrée section E n° 714 d'une surface de 60m<sup>2</sup>, située au lieudit Launay Robert, est classée dans la voirie communale (domaine public routier communal).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce classement

#### Demande de remboursement sur location de la salle des fêtes (DEL 2020-81)

Monsieur le Maire fait part de la demande de Mme SALMON Sonia, professeur de dessin, qui demande le remboursement de la location de la salle sur la période du confinement dû au COVID.

Mme Salmon, assure, à titre professionnel, des cours de dessin tous les vendredis soir et utilise à cet effet la salle des fêtes de Médréac. Durant la période du confinement, les cours de dessins ont du être annulés et par conséquent Mme Salmon demande le remboursement de la location de la salle des fêtes pour la période du 20 mars au 26 juin 2020 à raison de 11 cours annulés soit la somme de 115.50€ (11 cours x 2h30/cours = 27h30 – 27h30 x 4.20€ = 115.50€)

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur cette demande de remboursement.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**AUTORISE** le remboursement de la somme de 115.50€ à Mme SALMON qui a dû annuler les cours sur la période énoncée ci-dessus

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au remboursement de cette somme.

**Décisions prises par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 46/09.06.2020 (DEC 2020-06)**

Monsieur le Maire fait part de la conclusion des contrats suivants :

<b>Intitulé du contrat</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant du contrat TTC</b>	<b>Date de notification</b>
Kit encrage potelet à mémoire de forme – Place de la mairie	LE POTELET	337.20€	23/09/2020
Travaux peinture logement 16 Rue des Mégalithes	TOSTIVINT PEINTURE	6 277.91€	ANNULE
Travaux peinture logement 16 Rue des Mégalithes	TOSTIVINT PEINTURE	8 870.50€	24/09/2020

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**PREND ACTE** de la décision présentée ci-dessus lors de la réunion du 28 septembre 2020.

**Questions diverses**

Delphine ROUAULT fait part de la décision prise par le CCAS, à savoir pas de repas organisé en 2020 pour nos aînés du fait des conditions sanitaires, un colis sera distribué.

Guillaume Pasquier rappelle la visite de tous les bâtiments communaux qui aura lieu le samedi 12 septembre matin

Prochaine réunion : Lundi 2 novembre 2020

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h45